



Atelier pour les Centres de développement de la petite enfance

Le 29 octobre 2012

Nicole Gervais, Directrice générale
Développement de la petite enfance
Éducation et Développement de la petite enfance



Objectifs des CDPE

- Démontrer l'intégration des programmes en tant que modèle d'offre de services efficace pour ce qui est des services à la petite enfance et de l'aide aux parents.
- Devenir autosuffisant par la fin de la phase de démonstration.
- Guider l'élaboration des politiques publiques en matière d'offre de programmes pour la petite enfance.





Centres de développement de la petite enfance

- Vise à renforcer la capacité de la collectivité à soutenir les familles et les jeunes enfants.
- En tout, une somme de 400 000 \$ a été versée annuellement pour le projet pilote de trois ans, qui s'est échelonné de 2009 à 2012 et qui prévoit quatre sites pilotes.
- Trois ministères du gouvernement ont participé au projet, soit le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (ministère responsable), le ministère de la Santé et le ministère des Communautés saines et inclusives.



Centres de développement de la petite enfance

- En 2009, un partenariat a été développé entre la province et la fondation familiale McCain.
- La fondation familiale McCain a fait un don de 300 000 \$ pour évaluer le projet pilote.
- Le Groupe de recherche en santé et en éducation, qui est basé à l'Université du Nouveau-Brunswick et à l'Université de Moncton, a effectué l'évaluation.
- Le troisième rapport d'évaluation sera publié d'ici quelques mois.



Centres de développement de la petite enfance

- Des réseaux communautaires sans but lucratif assurent la direction des centres.
- Les services communautaires existants sont regroupés et offerts sous un même toit afin de fournir aux enfants et aux parents des programmes homogènes qui sont axés sur les enfants.
- Les services comprennent :
 - des services de garderie à temps plein et à temps partiel;
 - des programmes de soutien aux parents;
 - d'autres services déterminés en fonction des besoins de la collectivité (p. ex. : bibliothèques de jouets et de ressources, cliniques de vaccination ou programmes visant l'adoption d'un mode de vie sain).



Centres de développement de la petite enfance

CDPE	Écoles
Saint John Early Learning Centre	St. John the Baptist / King Edward School
Le Phare familial	Sainte-Bernadette
Step Ahead-Bath Family Learning Centre	Bath Middle School
Centre de la petite enfance de Robertville	La Croisée



Centres de développement de la petite enfance

Sites appuyés par la Fondation MWMFF

CDPE	Écoles
Future Footprints Family Centre	Andover Elementary School
Smart Start	Keswick Valley Memorial School
Cougar Kitten's Family Centre	Centreville Community School
Millville	pas en service
Centre de la petite enfance La Boussole	Soleil Levant



LES ENFANTS D'ABORD

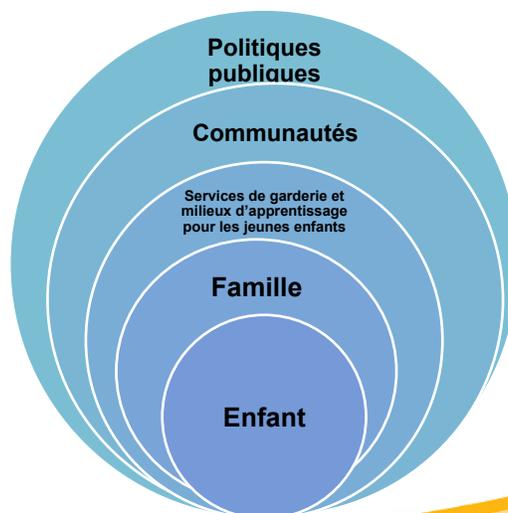
Positionnement de la petite enfance pour l'avenir

Plan d'action de trois ans lancé au mois de juin

Intégration des services à la petite enfance et du secteur scolaire

- Création d'un continuum d'apprentissage dès la naissance plus robuste avec une plus grande cohérence des politiques, un soutien accru aux familles
- Utilisation efficiente et efficace des ressources de façon concertée afin de maximiser la portée et les retombées
- Engagement et concertation de tous les partenaires

Positionnement de la petite enfance



Structure de gestion pour appuyer l'intégration

- Établissement de réseaux de services à la petite enfance – échelles provinciales et locales rattaché au nouveaux districts scolaires.
- Gérés par les directeurs des services à la petite enfance
- Responsables de la gestion des programmes et services destinés à la petite enfance
- Établir des liens communautaires, engagement des partenaires et assurer un leadership.



Interventions intégrées

Les réseaux seront le lieu de fusion des services à la petite enfance et des services scolaires afin d'appuyer une transition réussie à l'école par les moyens suivants :

- Étendre les services à la petite enfance pour inclure les enfants âgés de 8 ans
- Éliminer les obstacles à la prestation des services en simplifiant le processus
- S'assurer que, pour les parents, toutes les portes donnent accès aux services
- Assurer le diagnostic précoce des troubles de santé et de développement des enfants
- Accroître la gamme des services et des soutiens offerts aux enfants vulnérables et à leur famille





% d'enfants dans un service de garde

Districts	Total des 0 à 12 ans en %	Précolaires de 2 à 4 ans en %
ASD-E	26.16	49.80
ASD-N	12.78	26.90
ASD-S	18.96	39.31
ASD-W	19.13	37.64
Anglophone	19.82	39.53
DSF-NO	26.98	38.68
DSF-NE	28.11	51.91
DSF-S	35.13	59.71
Francophone	31.02	52.84
Total	23.04	43.35

New Brunswick logo

Des engagements à l'action

- Le Comité ministériel consultatif sur la garde de jeunes enfants et l'apprentissage précoce a fourni des recommandations sur la meilleure façon de mettre en œuvre les engagements énoncés dans la plateforme électorale.
 - Les consultations auprès d'intervenants clés se sont déroulées en septembre 2011.



QUALITÉ

- Élaborer un cours d'introduction à l'éducation de la petite enfance de 90 heures – à compter de 2012; mise en œuvre complète d'ici 2014.
- Continuer l'élaboration d'un modèle de certificat en EPE en collaboration avec Soins et éducation à la petite enfance Nouveau-Brunswick.
- Maintenir le Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, qui permet de rembourser les droits de scolarité aux personnes qui obtiennent leur certificat en EPE.
- Faire passer la prime actuelle de 4,50 \$ pour le personnel qualifié à 5 \$ d'ici 2014-2015, et ce, à compter d'avril 2013.



ABORDABILITÉ

- Augmentations graduelles :
 - du niveau de revenu auquel une famille bénéficie de la subvention pour les services de garde d'enfants au cours des trois prochaines années, qui passera de 22 000 \$ à 30 000 \$;
 - du seuil maximal du revenu annuel du ménage au cours des trois prochaines années, pour le faire passer de 40 000 \$ à 55 000 \$.
- Réduire l'écart entre les frais de garde d'enfants et la subvention disponible en augmentant le taux quotidien de la subvention pour les services de garde d'enfants qui est accordée aux parents:

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Cumulatif sur 3 ans
Nourrissons	2\$	1\$	1\$	4\$
Âge préscolaire	0,75\$	0.50\$	0,50\$	1,75\$

ACCESSIBILITÉ

- Investissements de plus de 9 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour appuyer la création de nouvelles places dans les garderies :
 - 9 300 nouvelles places au cours des trois prochaines années, y compris 550 places pour des nourrissons;
 - accroître de 500 \$ par établissement la subvention d'encouragement versée aux services de garderie en milieu rural; cette subvention s'élève actuellement à 5 000 \$ pour les garderies et à 3 000 \$ pour les foyers-garderies de type communautaire;
 - élaborer une stratégie afin d'encourager les employeurs à fournir à leurs employés des services de garderie sur place (2012-2013).

INCLUSION

- Le programme de facilitation de l'inclusion communautaire mettra l'accent sur le renforcement de la capacité à assurer l'inclusion réussie des enfants ayant des besoins supplémentaires dans les établissements réglementés d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (sur trois ans, à compter de 2012-2013).
- Sur une période de deux ans, investir des fonds supplémentaires afin de créer un total de 50 places additionnelles qui permettront aux enfants ayant des besoins spéciaux de fréquenter un établissement d'apprentissage et de garde pendant que leurs parents sont au travail (à compter de 2013-2014).

Ensemble, on peut réussir!

